

# MULTI-RISQUE DEMANTELEMENT EDF -PROCEDURE EDF ET POINT DE VUE DU SOUS-TRAITANT

**Benjamin BOUSSETTA<sup>1</sup>, Philippe TRANCHANT<sup>2</sup>**

1 – EDF- Direction des Projets Déconstruction et Déchets (DP2D) – Lyon (France)

2 – ONET Technologies – Chinon (France)

[benjamin.boussetta@edf.fr](mailto:benjamin.boussetta@edf.fr)

[ptranchant@onet.fr](mailto:ptranchant@onet.fr)

L'objet de cette communication est de présenter la méthode de sélection des EPI à EDF sur le parc en exploitation et en démantèlement.

Les travaux de démantèlement hors caisson du réacteur A2 correspondent aux opérations de démantèlement des installations électromécaniques situées dans les locaux à réaménager pour le démantèlement du caisson réacteur A2.

Ces opérations consistent en une centaine de chantiers pour une durée prévue de 5 ans. Son périmètre couvre l'intégralité de la tranche 6 de Saint-Laurent, appelée SLA2.

Les enjeux de ce chantier sont de plusieurs natures (sûreté nucléaire et maîtrise des rejets, maîtrise de la production et des flux de colis de déchets, ...) ; en matière de prévention des risques, la prise en compte commune de la sécurité et la radioprotection des travailleurs fut un véritable enjeu compte tenu de l'obligation de faire respecter les règles de sécurité et de radioprotection lors des interventions qui comprennent de nombreuses manutentions, des travaux de retrait et démantèlement d'équipements présentant de l'amiante, des travaux en hauteur ainsi que des chantiers à forts enjeux radiologiques (notamment en termes de risque d'exposition interne aux radionucléides alpha).

La DP2D définit les spécifications techniques de radioprotection et de sécurité applicables aux activités de démantèlement basées selon les exigences réglementaires et des dispositions techniques propres à l'entreprise.

A l'entreprise prestataire de les décliner dans le cadre des études et de la réalisation des activités.

Bien que chacune des thématiques sécurité et RP soient bien détaillées dans les procédures et méthodologies propres à la DP2D et qu'elles sont partagées lors des concertations préalables entre les acteurs DP2D et entreprises extérieures, la réalité du terrain est souvent autre...

Le chantier de démantèlement des installations électromécaniques du site, hors caisson réacteur, a été estimé à 52 mois de chantier pour 40 agents, retirant 1600 tonnes de déchets radioactifs.

En amont, l'entreprise a analysé chaque poste de travail établi, et « peser » les risques conventionnels de l'installation (chute de hauteur ou de plain-pied, empoussièremment, bruit, luminosité ...) à ceux spécifiques (contamination radioactive, amiante, plomb). De plus il est nécessaire d'évaluer les risques liés à la réalisation des travaux (maîtrise du conditionnement des chantiers ou des déchets, découpe de tuyauteries et dépose d'organes mécaniques, manutention en lieux exigus, travaux en hauteur ...).

Ainsi, il a été nécessaire d'avoir une démarche rigoureuse d'analyse des risques, établie avec le site client, afin d'éliminer au mieux les dangers, de déterminer les équipements optimaux de protection collectives, puis ceux de protection individuelle. Ces analyses sont complétées par des formations habilitantes ou suivis médicaux, et d'un retour d'expérience continu.